

SEMOP DU LOUP PENDU

Société anonyme d'économie mixte à opération unique
au capital de 1 020 000 Euros

sise 196 avenue de l'Hippodrome – 69140 RILLIEUX LA PAPE
830 464 608 RCS de LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 25 juin 2026

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à 10 heures, les actionnaires de la SEMOP DU LOUP PENDU, Société Anonyme d'économie mixte au capital de 1 020 000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Sont présentes et représentées :

- **La Société OPALIA**, propriétaire de 520 actions,
représentée par Isabelle VALLEE, dûment habilitée,
- **La commune de Rillieux-La-Pape**, propriétaire de 500 actions,
représentée par Adrien di ROLLO, dûment habilité

L'Assemblée est présidée par Monsieur Adrien di ROLLO, en sa qualité de Représentant de la Ville de Rillieux-la-Pape.

Madame Isabelle VALLEE, représentant la société OPALIA, actionnaire présent et acceptant, représentant comme mandataire le plus grand nombre de voix, est appelé comme scrutateur.

La société PKF Arsilon, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est présente.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Madame Katalina DOUDEAU.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des 1 020 actions ayant un droit de vote.

Le Président constate que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des Mandataires ;
- les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- le rapport du Conseil d'administration ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'administration, le texte de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et fixation du montant du dividende ;
3. Approbation des conventions réglementées et des engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
4. Expiration des mandats des 5 administrateurs désignés par la Collectivité ;
Renouvellement de 2 mandats et cooptation de 3 nouveaux administrateurs ;
5. Pouvoirs pour les formalités.

Le Président donne alors lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux comptes et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet l'examen et l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports, et faisant apparaître un bénéfice net comptable de 51.278 euros.

L'Assemblée Générale, en application de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, constate que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ne font pas état de dépenses et charges visées au paragraphe 4 de l'article 39-4 du Code général des impôts et non déductibles des résultats imposables au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et la fixation du montant du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après en avoir délibéré et connaissance prise du Rapport de gestion du Conseil d'administration et du Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, constate que le bénéfice net comptable s'élève à 51.278 euros et décide en conséquence de l'affecter de la façon suivante :

Au compte « Autres réserves » 51.278 euros

Cette affectation portera le compte « Autres réserves » à 51.823 €

Pour le versement de dividendes 51.000 euros

Ce versement portera le compte « Autres réserves » à 823 €

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes versés ces 3 dernières années :

Exercice	Dividendes			
	par action	OPALIA	Collectivité	Global
Actions détenues		520	500	
2022	- €	- €	- €	- €
2023	27,00 €	14 040,00 €	13 500,00 €	27 540,00 €
2024	161,00 €	83 720,00 €	80 500,00 €	164 220,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet l'approbation des conventions réglementées et des engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après en avoir délibéré et connaissance prise du Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet l'expiration des mandats des 5 administrateurs désignés par la Collectivité ; Renouvellement de 2 mandats et cooptation de 3 nouveaux administrateurs)

L'Assemblée Générale constate l'expiration des mandats des 5 administrateurs désignés par la Collectivité et décide de ratifier :

- Le renouvellement en qualité d'administrateurs de Messieurs de la CRUZ et VINCEDET décidé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2026 et ce pour la durée de leurs mandats électifs ;
- La cooptation en qualité d'administrateurs de Messieurs DAQUIN, DESPROST et DESBROSSES décidée par le Conseil d'Administration du 4 mai 2026 et ce pour la durée de leurs mandats électifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

CINQUIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet les pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au Journal La LOI – la Grande Arche – Paroi Nord – 1 parvis de la Défense, 92000 Paris La Défense, prestataire chargé d'effectuer les formalités légales auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions adoptées pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités partout où besoin en sera.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Adrien di ROLLO



Le Secrétaire
Katalina DOUDEAU



Le Scrutateur
Isabelle VALLEE

Désignation de l'entreprise : SEM SEMOP DU LOUP PENDU			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 196 Avenue de L'Hippodrome 69140 RILLIEUX-LA-PAPE			Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 8 3 0 4 6 4 6 0 8 0 0 0 2 5			Néant ☐ *					
			Exercice N clos le, 31122025		N-1 31122024			
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	28 030	AG	25 211	2 818	4 718
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	17 073 275	AQ	4 380 134	12 693 141	13 409 073
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	141 886	AS	119 620	22 265	19 585
		Autres immobilisations corporelles	AT	263 448	AU	179 439	84 009	46 665
		Immobilisations en cours, avances et acomptes	AV		AW			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS		CT			
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	287	BI		287	287
		TOTAL (II)	BJ	17 506 927	BK	4 704 404	12 802 522	13 480 331
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens			BN		BO			
En cours de production de services			BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis			BR		BS			
Marchandises			BT	1 754	BU		1 754	3 094
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 829	BW		2 829	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	101 462	BY		101 462	269 768
		Autres créances (3)	BZ	80 449	CA		80 449	114 039
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 190 081	CE		1 190 081	1 162 804
		Disponibilités	CF	161 873	CG		161 873	192 955
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	30 353	CI		30 353	32 720
		TOTAL (III)	CJ	1 568 805	CK		1 568 805	1 775 383
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	19 075 732	IA	4 704 404	14 371 327	15 255 714	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SEM SEMOP DU LOUP PENDU</u>			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N – 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 020 000.....)		DA	1 020 000	1 020 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	102 000	102 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	545	819
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	51 278	163 946
	Subventions d'investissement		DJ	2 899 445	3 075 476
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	4 073 269	4 362 241
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	9 793 695	10 333 597
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	14 951	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	158 149	200 368
	Dettes fiscales et sociales		DY	78 488	169 004
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Instrument financier à terme		DI		
	Autres dettes		EA	119 302	77 803
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	133 469	112 699
TOTAL (IV)		EC	10 298 058	10 893 473	
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	14 371 327	15 255 714	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 035 501	1 100 073
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SEM SEMOP DU LOUP PENDU								Néant ☐ *	
			Exercice N					Exercice (N – 1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	3 677	FB		FC	3 677	4 503
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	1 842 475	FH		FI	1 842 475	1 814 075
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	1 846 153	FK		FL	1 846 153	1 818 578
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	826 347	650 316
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)						FP		296 113
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles						FI		
	Autres produits (1) (11)						FQ	8 672	293
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 681 172	2 765 301
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	2 444
Variation de stock (marchandises)*						FT	1 339	743	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 005 142	1 012 654	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	49 365	46 848	
Salaires et traitements*						FY	586 046	544 696	
Cotisations sociales (10)						FZ	112 738	116 588	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		{ Sur immo- bilisations	– dotations aux amortissements (14)				GA	745 974	745 820
			– dotations aux dépréciations*				GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						GI			
Autres charges (12)						GE	28 019	964	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 531 071	2 472 989	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	150 101	292 311
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	241	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	27 277	42 895
	Reprises sur dépréciations						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières						G2		
	Total des produits financiers (V)						GP	27 518	42 895
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	110 414	116 612
	Différences négatives de change						GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	110 414	116 612
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	(82 896)	(73 716)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	67 204	218 595

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SEM SEMOP DU LOUP PENDU		Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N - 1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD			
Charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	15 926	54 649	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 708 691	2 808 197	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 657 412	2 644 250	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	51 278	163 946	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	241	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		40
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles	A8		
		Dont cotisations facultatives Madelin A10			
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11		
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SEM SEMOP DU LOUP PENDU										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	28 030	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
			Dont Composants	M1			KM	17 073 275	KN		KO		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
			Dont Composants	M3			KS	131 340	KT		KU	10 545	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *						KV	132 106	KW		KX	57 335	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KY		KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport*						LB	73 721	LC		LD	285
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LE		LF		LG	
		Emballages récupérables et divers *						LH		LI		LJ	
		Immobilisations corporelles en cours						LK		LL		LM	
	Avances et acomptes						LN	17 410 444	LO		LP	68 165	
	TOTAL III												
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières					IT	287	IU		IV	495			
TOTAL IV					LQ	287	LR		LS	495			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	17 438 761	0H		0J	68 661			
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
					1		2		3				
									4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV		LW	28 030	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
					IR		MD		ME	17 073 275	MF		
		Sur sol d'autrui			IS		MG		MH		MI		
				Inst. gales, agencts et am. des constructions		IT		MJ		MK	141 886	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	189 442	MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	74 006	MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	17 478 610	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations				I0		0X		0Y		0Z		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	495	2F	287	2G		
	TOTAL IV				I3		NJ	495	NK	287	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		0K	495	0L	17 506 927	0M			

Désignation de l'entreprise <u>SEM SEMOP DU LOUP PENDU</u>										Néant ☐ *				
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles			PE	23 311	PF	1 900	PG		PH	25 211				
TOTAL I			RK	23 311	RM	1 900	RN		RO	25 211				
Terrains			PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui		PR	3 664 201	PS	715 932	PT		PU	4 380 134				
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	111 755	QA	7 865	QB		QC	119 620				
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	91 810	QE	16 720	QF		QG	108 530				
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	67 352	QM	3 556	QN		QO	70 908				
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT					
	TOTAL II		QU	3 935 119	QV	744 074	QW		QX	4 679 193				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	3 958 430	ØP	745 974	ØQ		ØR	4 704 404				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations							SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SEM SEMOP DU LOUP PENDU</u>							Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		– corporelles	6E	6F	6G	6H		
		– titres mis en équivalence	02	03	04	05		
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		– autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD			
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF					
	– financières	UG	UH					
	– exceptionnelles	UJ	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SEM SEMOP DU LOUP PENDU										Néant ☐ *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN			
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US			
	Autres immobilisations financières				UT	287		UV	287		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA									
	Autres créances clients				UX	101 462		101 462						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0)				ZI									
	Personnel et comptes rattachés				UY	4 989		4 989						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	38 722		38 722						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	20 669		20 669						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN									
		Divers			VP									
	Groupe et associés (2)				VC	241		241						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	15 827		15 827						
	Charges constatées d'avance				VS	30 353		30 353						
TOTAUX				VT	212 552		VU	212 552		VV				
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD	495								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	495								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y										
Autres emprunts obligataires (1)				7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG										
	à plus d'1 an à l'origine			VH	9 793 695		546 090		2 243 623		7 003 981			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A										
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	158 149		158 149							
Personnel et comptes rattachés				8C	29 091		29 091							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	32 220		32 220							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	13 461		13 461							
	Obligations cautionnées			VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	3 716		3 716							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J										
Groupe et associés (2)				VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	119 302		119 302							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ										
Produits constatés d'avance				8L	133 469		133 469							
TOTAUX				VY	10 283 106		VZ	1 035 501		2 243 623		7 003 981		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	540 198		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SEM SEMOP DU LOUP PENDU										Néant ☐		* Exercice N, clos le : 31122025	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	51 278
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.) Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) Amendes et pénalités	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				WE		XE			
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG					
		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB					
		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX		XW			
		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *				XZ					
		Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	15 926	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8	
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										WO		
											XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)			SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW		WQ	2 500	
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										TOTAL I	WR	69 704	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV	
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH	
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WP	
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										WW	
		Produit net des actions et parts d'intérêts : 2A)										WB	
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										WZ	
											XB		
											I6		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										I6	
		Majoration d'amortissement*										I6	
		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quidecies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF		
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC				
										PC		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI		)	XG			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)										XI	69 704		
{ déficit (II moins I)												XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	69 704	XO	

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A
1 / 1

Désignation

SEM SEMOP DU LOUP PENDU
830464608 IS1

31/12/2025

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SEM SEMOP DU LOUP PENDU			Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
			8X	8Y
			8Z	9A
			9B	9C
Provisions pour dépréciation *				
			9D	9E
			9F	9G
			9H	9J
Charges à payer				
			9K	9L
			9M	9N
			9P	9R
			9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO
			ligne WI	
			ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SEM SEMOP DU LOUP PENDU										Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ – Réserve légale { – Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		0D	163 946		Dividendes	ZE	164 220						
	Prélèvements sur les réserves		0E	273		Autres répartitions	ZF							
						Report à nouveau	ZG							
	TOTAL I		0F	164 220		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	164 220						
RENSEIGNEMENTS DIVERS														
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7		YQ		Exercice N :			Exercice N – 1 :		
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR							
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance						YT	89 283		87 240				
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8	20 747	XQ	22 091		24 414				
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU			854				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	208 870		218 241				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV							
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES		ST	684 897		681 904				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 005 142		1 012 654				
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	18 465		17 568				
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques				ZS		9Z	30 900		29 280				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	49 365		46 848				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	270 576		268 278				
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	176 171		170 527				
DIVERS	— Montant brut des salaires *						0B	587 439						
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S							
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1.00	%	1.00	%			
	— Filiales et participations (liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) – Si oui indiquer 1, sinon 0								Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG					
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies								RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social								JQ					
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social								JR					
	Revenu brut social (si le montant est négatif)								JS					
	Revenu brut social (si le montant est positif)								JT					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SEM SEMOP DU LOUP PENDU

Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

Désignation de l'entreprise : SEM SEMOP DU LOUP PENDU

Néant X *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SEM SEMOP DU LOUP PENDU

Néant



*

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SEM SEMOP DU LOUP PENDU					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SEM SEMOP DU LOUP PENDU															Néant ☐		*																			
Exercice ouvert le : 01.01.2025 et clos le : 31.12.2025															Durée en nombre de mois		12																			
DECLARATION DES EFFECTIFS																																				
Effectifs moyens du personnel															YP	21 . 30																				
Dont apprentis															YF	0 . 58																				
Dont handicapés															YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																																				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																																				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	1 846 153																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL																					
TOTAL 1															OX	1 846 153																				
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante															OH	8 672																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE																					
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial															OF	826 347																				
Variation positive des stocks															OD																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT																					
TOTAL 2															OM	835 019																				
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																				
Achats															ON	358 646																				
Variation négative des stocks															OQ	1 339																				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	626 849																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS	1 344																				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	28 019																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9																					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante															OY																					
TOTAL 3															OJ	1 016 199																				
IV Valeur ajoutée produite																																				
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	1 664 973																		
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)															SA	1 664 973																				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																																				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																																				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV	☒																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX	1 846 153																				
Effectifs au sens de la CVAE															EY	21 . 30																				
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															HX																					
Période de référence															GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	5	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	5
Date de cessation															HR																					

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122025 N° SIRET 8 3 0 4 6 4 6 0 8 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SEM SEMOP DU LOUP PENDU

ADRESSE (voie) 196 Avenue de L'Hippodrome

CODE POSTAL 69140 VILLE RILLIEUX-LA-PAPE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1 020

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

Total des lignes P1 + P2 P5 2 Total des lignes P3 + P4 P6 1 020

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique COM Dénomination VILLE DE RILLIEUX LA PAPE

N° SIREN (si société établie en France) 216902866 % de détention 49.02 Nb de parts ou actions 500

Adresse : N° Voie r. Ampère

Code Postal 69140 Commune RILLIEUX-LA-PAPE Pays FRA

Forme juridique SA Dénomination OPALIA

N° SIREN (si société établie en France) 509539557 % de détention 50.98 Nb de parts ou actions 520

Adresse : N° 16 Voie PLACE DE L'IRIS - CB21

Code Postal 92040 Commune PARIS LA DÉFENSE Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122025

N° SIRET 8 3 0 4 6 4 6 0 8 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SEM SEMOP DU LOUP PENDU

ADRESSE (voie) 196 Avenue de L'Hippodrome

CODE POSTAL 69140 VILLE RILLIEUX-LA-PAPE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 0

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CA21PROAVA

Désignation de l'entreprise	SEM SEMOP DU LOUP PENDU 196 AVE de L'Hippodrome 69140 RILLIEUX-LA-PAPE 830464608 IS1	31/12/2025
-----------------------------	---	------------

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2026

Exercice ouvert le		01012025		et clos le		31122025		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe							Régime Réel normal			X	
Si PME innovantes, cocher la case											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:							Adresse du siège social :				
SEM SEMOP DU LOUP PENDU											
SIRET		8 3 0 4 6 4 6 0 8 0 0 0 2 5									
Adresse du principal établissement:							Ancienne adresse en cas de changement:				
196 Avenue de L'Hippodrome											
69140 RILLIEUX-LA-PAPE											
REGIME FISCAL DES GROUPES											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
							SIRET				
B ACTIVITE											
Activités exercées		Gestion d'installations sportives					Si vous avez changé d'activité, cochez la case				
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		69 705		Déficit					
		Bénéfice imposable à 15 %				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%					
2 Plus-values											
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées art. 238quindecies			
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprises nouvelles art. 44 sexes				Jeunes entreprises innovantes				Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A			
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A				Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies				Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies				Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W											
5 Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)											
Base d'imposition				Chiffre d'affaires				Taux d'impositon			
6 Contribution sur les grandes entreprises de transport maritime (CTM)											
Base d'imposition				Taux d'impositon							
D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%											
F COMPTABILITE INFORMATISEE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID											
Nom et coordonnées ECF											
- du prestataire :											
- du comptable :											
Tél ;											
- du conseil :											
Tél :											

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SEM SEMOP DU LOUP PENDU
830464608 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	1 500
Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	
2 500	17122025	324862648	LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CAN 75 CRS EMILE ZOLA 69100 VILLEURBANNE FRA		FRA	

Désignation de l'entreprise :

83046460800025

SEM SEMOP DU LOUP PENDU

196 Avenue de L'Hippodrome

69140 RILLIEUX-LA-PAPE FRA

Date de clôture : 31122025

ACTIF			Exercice N			Exercice N-1
			Brut	Amortissements, dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	28 030	25 211	2 818	4 718
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	141 886	119 620	22 265	19 585
		Autres immobilisations corporelles	17 336 724	4 559 573	12 777 150	13 455 739
		Immobilisations en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	287		287	287
	TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)			17 506 927	4 704 404	12 802 522
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS	Matières premières et autres approvisionnements				
		En cours de production				
		Produits finis				
		Marchandises	1 754		1 754	3 094
		Avances et acomptes versés sur commandes	2 829		2 829	
	CRÉANCES (2)	Clients et comptes rattachés	101 462		101 462	269 768
		Autres créances	80 449		80 449	114 039
		Charges constatées d'avance	30 353		30 353	32 720
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	VALEURS MIBILIERES DE PLACEMENT	Actions propres				
		Autres titres	1 190 081		1 190 081	1 162 804
		Instruments financiers à terme et jetons de détenus				
		Disponibilités	161 873		161 873	192 955
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)			1 568 805		1 568 805	1 775 383
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des empruntss (VI)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation (VII)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)			19 075 732	4 704 404	14 371 327	15 255 714
Renvois : (2) Dont à moins d'un an :						

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise 83046460800025 SEM SEMOP DU LOUP PENDU 196 Avenue de L'Hippodrome 69140 RILLIEUX-LA-PAPE FRA		Date de clôture : 31122025	
PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (Dont versé : 1 020 000...)		1 020 000	1 020 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
RESERVES	Réserve légale	102 000	102 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	545	819
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	51 278	163 946
	Subventions d'investissement	2 899 445	3 075 476
	Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)		4 073 269	4 362 241
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I bis)			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS (II)			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 793 399	10 333 284
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	296	353
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	14 951	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 149	200 368
	Dettes fiscales et sociales	78 488	169 004
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	119 302	77 803
	Produits constatés d'avance (4)	133 469	112 699
TOTAL DETTES (1) (III)		10 298 058	10 893 513
Ecart de conversion et différences d'évaluation – passif (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à V)		14 371 327	15 255 754
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			
(2) Dont emprunts participatifs			

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : 83046460800025 SEM SEMOP DU LOUP PENDU 196 Avenue de L'Hippodrome 69140 RILLIEUX-LA-PAPE FRA				Date de clôture : 31122025	
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		3 677	4 503	
	Production vendue		1 842 475	1 814 075	
	Montant net du chiffre d'affaires		1 846 153	1 818 578	
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions		826 347	650 316	
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			10 000	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits		8 672	286 406	
	Total des produits d'exploitation (I)		2 681 172	2 765 301	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		2 444	4 672	
	Variation de stock		1 339	743	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes (y compris redevances crédit-bail mobilier/immobilier)		1 005 142	1 012 654	
	Impôts, taxes et versements assimilés		49 365	46 848	
	Salaires		584 740	554 361	
	Cotisations sociales		114 044	106 924	
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	Sur immobilisations { – dotations aux amortissements	745 974	745 820	
		– dotations aux dépréciations			
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
		Dotations aux provisions			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges		28 019	964	
	Total des charges d'exploitation (II)		2 531 071	2 472 989	
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		150 101	292 311	

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise : 83046460800025 SEM SEMOP DU LOUP PENDU 196 Avenue de L'Hippodrome 69140 RILLIEUX-LA-PAPE FRA				Date de clôture : 31122025	
		Exercice N		Exercice N-1	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS	De participations (2)		241		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		27 277	42 895	
	Autres intérêts et produits assimilés				
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)			27 518	42 895	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (3)		110 414	116 612	
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)			110 414	116 612	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			(82 896)	(73 716)	
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)			67 204	218 595	
Produits exceptionnels (VII)					
Charges exceptionnelles (VIII)					
2 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					
Participation des salariés aux résultats (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)			15 926	54 649	
Total des produits (I + III + V + VII)			2 708 691	2 808 197	
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)			2 657 412	2 644 250	
BENEFICE OU PERTE			51 278	163 946	
(2) Dont produits concernant les entités liées					
(3) Dont intérêts concernant les entités liées					

SEMOP DU LOUP PENDU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

SEMOP DU LOUP PENDU
196 avenue de l'Hippodrome
69140 RILLIEUX LA PAPE

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SEMOP DU LOUP PENDU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes 3.4.2. et 3.4.3 du paragraphe « Dérogations aux principes généraux » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable lié au nouveau règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 9 juin 2026

Le commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

Signé par Pierre Pegaz-Fiornet
Le 9 juin 2026



doc_QzK6
tx_xy1YzeJzmVyB

Pierre PEGAZ-FIORNET

I. BILAN AU 31/12/2025

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	28 030	25 211	2 819	4 719
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	17 073 275	4 380 134	12 693 141	13 409 074
Installations techniques, mat. et outillage	141 886	119 620	22 266	19 586
Autres immobilisations corporelles	263 449	179 439	84 010	46 666
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	287		287	287
ACTIF IMMOBILISE	17 506 927	4 704 405	12 802 523	13 480 331
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 755		1 755	3 094
Avances, acomptes versés sur commandes	2 830		2 830	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	101 463		101 463	269 768
Autres créances	80 450		80 450	114 039
Charges constatées d'avance	30 354		30 354	32 721
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 190 082		1 190 082	1 162 805
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	161 873		161 873	192 956
ACTIF CIRCULANT	1 568 805		1 568 805	1 775 384
Frais d'émission d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif et différences d'éval.				
TOTAL GENERAL	19 075 733	4 704 405	14 371 328	15 255 715

SEM SEMOP DU LOUP PENDU

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Capital social ou individuel (dont versé : 1 020 000)	1 020 000	1 020 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	102 000	102 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	545	819
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	51 279	163 946
Subventions d'investissement	2 899 445	3 075 476
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	4 073 270	4 362 242
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 793 696	10 333 597
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	14 952	
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 150	200 368
Dettes fiscales et sociales	78 489	169 004
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Instrument financier à terme		
Autres dettes	119 302	77 804
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	133 470	112 699
DETTES	10 298 058	10 893 473
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation		
TOTAL GENERAL	14 371 328	15 255 715

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025

Rubriques	France	Exercice 2025 Exportation	Total	Exercice 2024
Ventes de marchandises	3 678		3 678	4 503
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 842 476		1 842 476	1 814 075
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 846 153		1 846 153	1 818 579
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			826 347	650 316
Reprises sur amortissements et provisions				296 114
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits			8 672	293
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 681 173	2 765 302
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 444	4 672
Variation de stock (marchandises)			1 340	744
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 005 143	1 012 655
Impôts, taxes et versements assimilés			49 366	46 849
Salaires et traitements			586 047	544 697
Cotisations sociales			112 738	116 589
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			745 974	745 820
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations et dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			28 020	964
CHARGES D'EXPLOITATION			2 531 072	2 472 990
RESULTAT D'EXPLOITATION			150 101	292 312
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			27 518	42 895
Produits financiers de participations			241	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			27 277	42 895
Reprises sur dépréciations				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
CHARGES FINANCIERES			110 415	116 612
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			110 415	116 612
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			-82 896	-73 717
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			67 205	218 595
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			15 926	54 649
TOTAL DES PRODUITS			2 708 691	2 808 197
TOTAL DES CHARGES			2 657 412	2 644 251
BENEFICE OU PERTE			51 279	163 946

III. ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	7
1.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	7
1.2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	7
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	8
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	9
3.1. IMMOBILISATIONS.....	9
3.1.1. Immobilisations corporelles	9
3.2. EVALUATION DES STOCKS	9
3.3. CREANCES ET DETTES.....	9
3.4. DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX.....	9
3.4.1. Changement de méthode d'évaluation	9
3.4.2. Changements de méthode de présentation.....	10
3.4.3. Changement de méthodes comptables	10
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	11
4.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	11
4.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice	11
4.1.2. Tableau des amortissements.....	12
4.2. COMPTES DE STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TRAVAUX EN COURS.....	12
4.3. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES	12
4.4. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	13
4.5. PRODUITS A RECEVOIR	14
4.6. COMPTES DE REGULARISATION	14
4.6.1. Charges constatées d'avance.....	14
5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	15
5.1. CAPITAUX PROPRES	15
5.2. ETAT DES PROVISIONS	16
5.2.1. Provisions pour risques	16
5.2.2. Provisions pour charges	16
5.2.3. Provision amortissements dérogatoires.....	17
5.3. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES.....	17
5.4. CHARGES A PAYER.....	18
5.5. COMPTES DE REGULARISATION	18
5.5.1. Produits constatés d'avance.....	18
6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	19
6.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	19
6.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	19
6.3. RESULTAT FINANCIER	20
6.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	21
6.5. IMPOT SUR LES BENEFICES.....	21
6.5.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité	21
7. INFORMATIONS DIVERSES	22
7.1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE.....	22
7.2. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE	22

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Activité de la société

Gestion d'équipement sportif.

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 soit une durée de 12 mois.

2.EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1. Immobilisations

3.1.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations :

- ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations
- sont inclus dans le coût de production des immobilisations.

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires.

3.2. Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti / coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

3.3. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leurs valeurs normales. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

3.4. Dérogations aux principes généraux

3.4.1. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice. Les changements de méthode d'évaluation intervenus au cours de l'exercice sont les suivants :

3.4.2. Changements de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice autres que celles prévues par l'application du nouveau règlement ANC 2022-06.

Le principal impact de l'application du nouveau règlement ANC 2022-06 est la comptabilisation de la subvention d'équilibre classé en 2025 en subvention d'exploitation pour 176 k€, celle-ci était classé en 2024 en reprises sur amortissements et provisions.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

3.4.3. Changement de méthodes comptables

La société applique depuis le 1er janvier 2025, le règlement ANC n°2022-06 modifiant le Plan Comptable Général, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, et applicable aux exercices ouverts à compter de cette date.

Cette entrée en vigueur constitue un changement de réglementation, entraînant un changement de méthode comptable imposé par un texte. Les principales évolutions portent notamment sur :

- La nouvelle définition et le périmètre restreint du résultat exceptionnel ;
- La suppression des transferts de charges ;
- L'évolution des modèles de présentation du bilan et du compte de résultat.

Conformément aux dispositions applicables, ces changements ont été appliqués de manière prospective, à compter de l'ouverture de l'exercice 2025.

Ces évolutions affectent principalement la présentation et le classement de certains produits et charges, sans incidence sur le résultat net, ni sur les capitaux propres d'ouverture.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

4.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2025
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	28 030				28 030
Total 1 Incorporelles	28 030	0	0	0	28 030
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	17 073 275				17 073 275
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements	132 107	57 336			189 442
Installations techniques, matériels et outillages	131 341	10 545			141 886
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	73 721	285			74 006
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	17 410 444	68 166	0	0	17 478 609
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Total 3 Encours Corporelles	17 410 444	68 166	0	0	17 478 609
Acomptes					
TOTAL	17 438 474	68 166	0	0	17 506 639

(1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisés par la société pour les besoins de son activité.

4.1.2. Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Durée d'utilisation	Mode d'amortissements	Au 31/12/2024	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2025
Frais d'établissement et de développement Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles			23 311	1 900		25 211
Total 1			23 311	1 900	0	25 211
Terrains						
Constructions	5 à 8 ans	Linéaire	3 664 202	715 932		4 380 134
Installations générales et agencements	3 à 5 ans	Linéaire	91 810	16 720		108 530
Installations techniques, matériels et outillages	3 à 5 ans	Linéaire	111 755	7 865		119 620
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire				
Matériel de bureau informatique, mobilier	3 ans	Linéaire	67 352	3 557		70 909
Emballages récupérables et divers	3 à 5 ans	Linéaire				
Total 2			3 935 119	744 074	0	4 679 193
TOTAL			3 958 430	745 974	0	4 704 404

4.2. Comptes de stocks de marchandises et de travaux en cours

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Matières premières		
Marchandises	1 755	3 094
Produits finis		
En-cours de production de biens		
En-cours de production de services		
TOTAL	1 755	3 094

4.3. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 212 553 € en valeur brute au 31/12/2025 et

SEM SEMOP DU LOUP PENDU

elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	287	287	0
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	287	287	
ACTIF CIRCULANT :	212 266	212 266	0
Clients	101 463	101 463	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés	4 989	4 989	
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	59 391	59 391	
Groupe et associés	241	241	
Débiteurs divers	15 828	15 828	
Charges constatées d'avance	30 354	30 354	
TOTAL	212 553	212 553	0
Montants des prêts accordés en cours d'exercice	496		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	496		
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.4. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	101 463		101 463	269 768
Autres créances	80 450		80 450	114 039
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	181 913	0	181 913	383 807

4.5. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fournisseurs avoirs à recevoir	12 947	51 361
Collectivité Produits à recevoir	2 881	2 881
Clients – Factures à établir	18 654	31 221
Etat Produits à recevoir		
Intérêts courus sur compte courant	241	
TOTAL	34 723	85 463

4.6. Comptes de régularisation

4.6.1. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 30 354 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Charges d'exploitation	30 354	32 721
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	30 354	32 721

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1. Capitaux propres

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice				
	Nombre d'actions au 31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Nombre d'actions au 31/12/2025
Actions/parts sociales	1 020			1 020

	Montant au 31/12/2024	Affectation du résultat 2024	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Montant au 31/12/2025
Capital	1 020 000						1 020 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport							
Ecart de réévaluation							
Ecart d'équivalence							
Réserve légale	102 000						102 000
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves	819	163 946	164 220				545
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice	163 946					51 279	51 279
Subvention d'investissement	3 075 476						2 899 445
Provisions réglementées							
Total capitaux propres	4 362 242	163 946	164 220			51 279	4 073 270

5.2. Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

5.2.1. Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Dotations	Reprises de provision		Au 31/12/2025
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour litige prud'homal					
Provisions pour garantie Clients					
Provisions pour amendes pénalité					
Provisions pour pertes de change					
TOTAL	0	0	0	0	0

5.2.2. Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Dotations	Reprises de provision		Au 31/12/2025
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens					
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	0	0	0	0	0

5.2.3. Provision amortissements dérogatoires

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Dotations	Reprises	Au 31/12/2025
Amortissements dérogatoires				
TOTAL	0	0	0	0

5.3. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine	9 793 696	546 091	2 243 624	7 003 982
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	158 150	158 150		
Personnel et comptes rattachés	29 091	29 091		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 220	32 220		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	13 462	13 462		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	3 716	3 716		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	119 302	119 302		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	133 470	133 470		
TOTAL	10 283 107	1 035 502	2 243 624	7 003 982
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	540 198			

5.4. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 150	200 368
Dettes fiscales et sociales	78 489	169 004
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 793 696	10 333 597
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	14 952	
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Instrument financier à terme		
Autres dettes	119 302	77 804
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	133 470	112 699
DETTES	10 298 059	10 893 472

5.5. Comptes de régularisation

5.5.1. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Produits d'exploitation	133 470	112 699
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	133 470	112 699

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	France	Exercice 2025 CEE + Export	Total	Exercice 2024 Total
Ventes de marchandises	3 678		3 678	4 503
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	1 842 476		1 842 476	1 814 075
Chiffre d'affaires	1 846 153		1 846 153	1 818 579
%	100,00 %	%	100,00 %	

6.2. Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation	826 347	650 316
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corpo.		
Reprise sur amortissement et provisions et autres produits	8 672	296 407
TOTAL	835 019	946 723

6.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -82 896 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS FINANCIERS	27 518	42 895
Produits financiers de participations	241	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	27 277	42 895
Reprises sur dépréciations		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		
Produits de cessions d'immobilisations financières		
CHARGES FINANCIERES	110 415	116 612
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	110 415	116 612
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	-82 896	-73 717

Les produits financiers de participations se répartissent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant
- Dividendes Groupe	
- Dividendes Hors Groupe	
TOTAL	0

6.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		

6.5. Impôt sur les bénéfices

6.5.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

Résultats	Bénéfices comptables avant impôt	Réintégrations et déductions	Résultat fiscal	Montant de l'impôt théorique	Report déficitaire à imputer IS	Dû	Résultat net après impôt
TOTAL	67 205	2 500	69 705	17 426		15 926	51 279

Exercice 2025		
Bénéfice comptable de l'exercice		51 279
1. Réintégrations fiscales		18 426
2. Déductions fiscales		
Détermination du résultat fiscal	BENEFICE	DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	69 705	
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
RESULTAT FISCAL	69 705	

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2025, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2025	Effectif
Cadres	1
Agents de maîtrise, techniciens et employés	20,30
Ouvriers	
TOTAL	21,30

7.2. Identité de la société mère consolidante

Information sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom
	VERT MARINE
	Siège
	1, RUE Lefort Gonssolin 76130 MONT-SAINT-AIGNAN
Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	SIREN
	384 425 476 00445
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues
	1, RUE Lefort Gonssolin 76130 MONT-SAINT-AIGNAN